

Image not found or type unknown



Entretien jardin en location

Par **papillon26**, le **27/06/2013 à 22:54**

bonjour
Nous sommes en location dans un logement appartenant à un office HLM.
Lorsqu'on entretient notre jardin nous laissons des zones d'herbes sauvages et nous tondons tout autour. Mais nos voisins se sont plaints à la mairie qui a envoyé un courrier à l'office HLM qui nous demande maintenant de tondre entièrement notre jardin.
Peuvent-ils nous contraindre à le faire?
Quels sont nos droits et obligations à ce sujet?
Qu'est-ce qu'on risque?
Quels sont les limites si on veut un coin de jardin sauvage?
Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **Lag0**, le **28/06/2013 à 12:21**

Bonjour,
Il faudrait savoir si ces zones d'herbes sauvages peuvent créer un préjudice ou un trouble anormal, à vos voisins.
Si oui, il est normal que votre bailleur, s'il est lui-même apostrophé à ce sujet par les voisins, vous demande de faire cesser le trouble.